27 Dec 1852

533

Circulaire au Clergé du Diocèse de St.-Hyacinthe.

Fête de St-Jean l'Evangéliste, 27 Décembre 1852.

MONSIEUR,

DEPUIS mon arrivée à St.-Hyacinthe, j'ai pensé plusieurs fois, à écrire au Clergé de ce Diocèse, non seulement pour lui témoigner mon estime et mon affection, mais aussi pour m'entendre avec lui sur les moyens à prendre, afin d'opérer le bien que Dieu attend de nous. D'ailleurs la reconnaissance m'en faisait un devoir, à la suite de l'accueil bienveillant que tous m'avaient fait, et à raison des dons si généreux que quelques-uns m'avaient remis pour pourvoir à mes besoins. Je ne fais donc, aujourd'hui, que vous exprimer un sentiment de gratitude, qui existait, depuis longtemps, dans mon cœur ; veuillez bien, Monsieur, en accepter votre part.

Un de mes pressants devoirs est celui de vous transmettre les Actes et Décrets de notre premier Concile Provincial, tels qu'examinés et approuvés à Rome, par la S. Cong. de la Propagande ; ainsi que l'atteste la Lettre de S. Em : le Cardinal Préfet, en date du 6 Juillet dernier. Vous vous en procurerez deux exemplaires, un pour les Archives de la Cure, l'autre pour vous-même.

La lecture, ou plutôt l'étude de ces divers documents vous fera surtout connaître que la pensée dominante des Evêques de cette Province a été de rattacher et d'unir de plus en plus la jeune Eglise du Canada à l'antique Eglise de Rome, la Mère et la Maîtresse de toutes les Eglises ; et vous en éprouverez d'autant plus de consolation, que vous connaissez mieux la sagesse qui préside à toute la Liturgie, et la science qui accompagne tous les enseignemens de l'Eglise de Dieu. Efforçons-nous donc d'imprimer, dans le cœur de notre peuple, ce grand sentiment de respect et d'obéissance ; et donnons-lui-en constamment l'exemple par notre empressement à nous conformer nous-mêmes à toutes les directions et ordonnances qui émanent d'une si haute autorité. Aussi, la volonté des Pères du Concile est que tous ces Décrets soient en force dès le premier de Janvier 1853.

C'est afin de mieux pourvoir à l'exécution de ces Décrets et aussi pour vous communiquer quelques projets importants, que je vous invite à une assemblée générale du Clergé, qui aura lieu à l'Evêché, Jeudi, le 13 Janvier prochain. Nous tâcherons de terminer ces diverses affaires en deux séances, dont la première commencera à 9 heures du matin, la seconde à 2 heures de l'après-midi. Je vous engage à prier particulièrement pour le succès de cette première conférence ecclésiastique, et à diriger à cette intention l'oraison additionnelle de la Messe.

En attendant le jour où j'aurai le plaisir de voir le Clergé réuni, je fais des vœux bien sincères pour chacun de ses membres en particulier ; et je vous présente aussi d'avance mes meilleurs souhaits de bonne année. Veuillez, en retour, me recommander à l'Apôtre St.-Jean, en la fête duquel je vous adresse cette Lettre, et m'obtenir quelque grâce de ce charitable Patron.

Acceptez en même temps, s'il vous plait, l'assurance des sentiments d'estime et de reconnaissance avec lesquels

Je suis bien sincèrement,
Monsieur,
Votre très-dévoué Serviteur,

✠ J. C. EV. DE ST. HYACINTHE.

P. S. — MM. les Curés qui connaîtront que leurs paroissiens doivent s'adresser par requête à l'Evêque, pour érection ou démembrement de paroisse, pour bâtisse d'Eglise ou de presbytère, en un mot, pour tout acte qui requiert le recours aux Commissaires ou Juges civils, sont priés d'informer les pétitionnaires qu'ils aient, à l'avenir, à faire deux requêtes absolument semblables et authentiques, afin d'éviter le surcroît d'écriture à l'Evêché, et aussi pour avoir un document officiel à déposer aux Archives diocésaines.

Dans le dispositif du Mandement d'Entrée, vous voudrez bien corriger une erreur de quantième qui existe sur le jour de la fête de St.-Hyacinthe. Ce sera le 16 d'Août, et non pas le 18, que nous chômerons annuellement la fête de ce premier Titulaire de la Cathédrale.

Le prix des ACTES ET DECRETS du Concile Provincial est 20 sous l'exemplaire, et celui de l'ORDO, 8 sous.

† J. C. EV. DE ST.-H.

(VRAIE COPIE.)

L. Z. Moreau Ptre Secrétaire.